

RÉSEAU LIÉGEOIS D'AIDE ET DE SOINS EN ASSUÉTUDES (RÉLIA)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 20 JANVIER 2011

Présent(e)s :

BERTHOLET Christel – SISD – Liège – Huy – Waremme
BOLLETTE Philippe – Start/Mass - Liège
BRENNENRAEDTS Dominique – Thaïs - Liège
DUNGELHOEFF Catherine – ALFA - Liège
GUSTIN Frédéric – PFPL – Liège
HUMBLET Dominique – Nadja - Liège
JORIS JÉRÔME – Siajef (Revers asbl) - Liège
KAMPFL Didier – PFPL – Liège
LIBON Cédric – CAP FLY – Liège
LOTTIN Thierry – Clinique Notre Dame des Anges - Glain
NEUFORGE Sophie – Plan de prévention de la Ville de Liège - Liège
PIRARD Bérengère – La Teignouse – Comblain-au-Pont
POLLERS Sophie – GAP_{PP} - Flémalle
PONTHIR Annick – STAGH – Grâce-Hollogne
SOFFRITTI Singrid – Seraing 5 - Seraing
VAN RUSSELT Jacques – ALFA – Liège

Excusé(e)s :

ADAM Éric - CHR de la Citadelle - Liège
CLAREMBAUX Christine – Siajef (Revers asbl) - Liège
KLINKHOMMER Gwenaëlle – PFPL - Liège
MARTIN Michel – PFPL – Liège
RENARD Philippe – CHR de la Citadelle - Liège
VAN DE MOORTELE Michèle – Thaïs - Liège

Absent(e)s :

JACOB Bernard – AIGS, Les Lieux-Dits – Herstal
JACQUES Christian – FLAMG – Liège
LEGRÈVE Christian – IGL Maisons Médicales – Liège
PÉTRÉ Léon – APPL – Liège
VANDORMAEL Luc – AIGS - Vottem

Secrétariat :

Frédéric Gustin – PFPL

- **Accueil des participants**

Etant donné que des décisions importantes doivent être prises, un décompte des membres du Comité de pilotage est réalisé en début de réunion. Il manque des représentants dans le groupe « privé » pour pouvoir voter valablement. F. Gustin s'organise pour que les absents dans le groupe privé soient contactés afin de les motiver à se déplacer rapidement. Le nombre de membres suffisant est atteint en cours de séance et les conditions requises pour délibérer valablement sont, dès lors, réunies.

L'ordre du jour est abordé :

- **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 2 décembre 2010**

F. Gustin informe les membres du Comité de pilotage des observations que S. Neuforge lui a fait parvenir par courriel concernant le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 2 décembre 2010. Le projet de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 2 décembre 2010 est approuvé moyennant l'intégration des observations de S. Neuforge. Le document corrigé accèdera donc au statut de procès-verbal de la réunion du Comité de pilotage du 2 décembre 2011.

- **Approbation du règlement d'ordre intérieur du Comité de pilotage du RELIA : vote**

F. Gustin propose de commencer cette réunion par l'examen du projet de Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Comité de pilotage du RELIA.

Les membres du Comité de pilotage ont reçu la dernière version du projet de ROI fin décembre 2010. Ils avaient jusqu'au 10 janvier 2011 pour formuler leurs observations éventuelles. En effet, ce ROI a dû être présenté au CA de la PFPL du 12/01/2011. Il y a, d'ailleurs, été approuvé en l'état. F. Gustin propose, dès lors, que les membres du Comité de pilotage approuvent ce document à leur tour.

J. Van Russelt estime qu'il faudrait modifier la procédure de désignation des suppléants. En effet le ROI prévoit que : « Pour ne pas porter préjudice au bon déroulement des travaux, les membres veilleront à éviter un turn-over trop important dans la désignation de leur suppléant. Ils veilleront également à informer en suffisance leur suppléant. Il est de la responsabilité du membre effectif de vérifier que son suppléant reçoit bien l'aval du pouvoir organisateur du service qu'il est amené à représenter ». J. Van Russelt estime que ces dispositions ne sont pas suffisantes. Il estime que le délégué, s'il n'y a plus de suppléant attiré, doit être porteur d'une procuration.

F. Gustin indique que la souplesse qui a été introduite dans le ROI à cet endroit a également un sens. Il faut que le Comité de pilotage puisse fonctionner et prendre des décisions. Les quorums sont parfois difficilement atteints. Pour ce faire, il y a une certaine logique à assouplir les règles de fonctionnement. Par ailleurs, il souligne que la responsabilité des

institutions est engagée dans la mesure où le membre effectif doit vérifier que son suppléant reçoit bien l'aval de son pouvoir organisateur.

Th. Lottin estime qu'on peut revenir à un système où il y a un suppléant attitré mais où l'on garde également une possibilité de donner procuration à une autre personne si le membre du Comité de pilotage et son suppléant ne peuvent être présents.

J. Van Russelt souligne que le Comité de pilotage du RELIA ne doit pas être une « auberge espagnole ». Il faut que la personne qui représente une institution ait un mandat clair. Si le représentant n'est ni membre du Comité de pilotage, ni son suppléant désigné, il conviendrait que cette personne soit porteuse d'une procuration.

S. Pollers indique que la possibilité qui est laissée aux membres du Comité de pilotage d'avoir un suppléant n'est pas toujours utilisée. Par exemple, dans son cas, elle n'a pas de suppléant.

J. Van Russelt propose qu'une association qui ne peut ou ne souhaite pas désigner un suppléant ou déléguer un autre représentant avec procuration puisse donner procuration à un autre membre du Comité de pilotage du même groupe (privé ou public).

Enfin, J. Van Russelt estime qu'en cas d'exclusion d'un membre une majorité des 2/3 des voix devrait être nécessaire.

F. Gustin demande aux membres du Comité de pilotage si l'on peut approuver le ROI dans la mesure où les deux modifications suivantes sont apportées :

- Chaque membre du Comité de pilotage dans la mesure du possible aura un suppléant. En cas d'impossibilité pour le membre ou son suppléant de participer au Comité de pilotage, un autre représentant de l'institution peut être désigné. Ce dernier devra, néanmoins, être porteur d'une procuration pour pouvoir voter valablement. Il sera également possible pour un membre de donner procuration à un autre membre du Comité de pilotage du même groupe (public ou privé).
- En cas d'exclusion d'un membre indiquer qu'une majorité des 2/3 est nécessaire.

Moyennant ces modifications, le ROI du RELIA est approuvé à l'unanimité des membres présents.

F. Gustin souligne que le règlement d'ordre intérieur pourra être revisité si les membres du Comité de pilotage le souhaitent.

- Approbation du plan d'actions à soumettre à la Wallonie pour le 31/01/2011 : vote

F. Gustin indique qu'il y a en fait 3 grandes parties dans le plan d'actions. La première partie a été envoyée aux membres du Comité de pilotage début janvier. La seconde partie (le plan d'actions en lui-même) vient d'être envoyée aux membres du Comité de pilotage et F. Gustin

en distribue une version papier en séance pour ceux qui ne l'auraient pas encore consultée. La troisième partie concerne les fiches projets. A ce moment elles ne sont pas encore réalisées.

En ce qui concerne la première partie, certains membres du Comité de pilotage indiquent qu'ils souhaiteraient actualiser certaines données les concernant. F. Gustin demande qu'ils fassent parvenir les modifications souhaitées le plus rapidement possible.

En ce qui concerne la deuxième partie, Th. Lottin suggère d'ajouter la formation dans l'objectif relatif à l'initiation de l'intervision. F. Gustin indique qu'il a repris les missions prévues dans le décret. Il préférerait postposer l'intégration de la formation dans le plan d'actions après avoir obtenu davantage de précisions quant aux possibilités d'envisager cet aspect en conformité avec les missions prévues par le décret.

Concernant les projets, J. Van Russelt suggère de proposer la création d'un site internet pour le RELIA. F. Gustin rappelle également qu'il avait été question de proposer un projet autour de la prise en compte des assuétudes dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale. Le but étant de voir si des initiatives sont prises par le ou les futurs projets liégeois, et ce spécifiquement pour les assuétudes.

F. Gustin indique qu'il n'aura pas le temps d'intégrer d'autres projets pour déposer le document dans les temps (31 janvier 2011) au SPW. Il demande si les membres du Comité de pilotage du RELIA avalisent ces documents qui forment le Plan d'actions du RELIA.

Moyennant l'intégration des modifications souhaitées par les membres du Comité de pilotage concernant la description de leur structure et l'ajout des deux projets décrits ci-dessus, **les membres du Comité de pilotage avalisent à l'unanimité des membres présents le plan d'actions du RELIA et charge F. Gustin de le transmettre au SPW en respectant les délais.**

- **Organisation de la fonction de coordination – désignation d'un coordinateur : vote**

Il est difficile pour les membres du Comité de pilotage d'organiser la fonction de coordination du RELIA sans connaître tous les paramètres à prendre en compte. Est-ce que la PFPL a des attentes vis-à-vis de frais tel qu'un loyer ? Quelles sont les charges salariales à prévoir ? ...

Th. Lottin demande quelle est la charge horaire nécessaire pour la fonction de coordination ? Un ¾ temps ? Un temps plein ?

D. Kampfll, indique que sur base du budget annoncé pour 2010, il n'est pas possible d'engager F. Gustin à temps plein, et ce sans compter les frais de fonctionnement. Il indique par ailleurs qu'il entre dans les intentions du CA de la PFPL de garder F. Gustin à temps plein.

J. Van Russelt demande si F. Gustin aura d'autres tâches à réaliser pour la PFPL ?

Th. Lottin demande ce que la PFPL est prête à laisser comme marge de manœuvre financière pour des initiatives propres au RELIA ?

S. Pollers indique que des précisions doivent être obtenues de la part de la PFPL. Il faut toutefois veiller à ne pas inverser la logique. Au départ, les subsides du RELIA venaient en complément d'une situation, venait appuyer l'existant. Or, il semble qu'actuellement tout repose sur ces subsides.

Les membres du Comité de pilotage estiment qu'à minima, il conviendrait de disposer d'un $\frac{3}{4}$ temps pour la coordination du RELIA. Ils estiment également qu'un budget relatif à des frais de fonctionnement et pour assurer la visibilité du RELIA doit être prévu. Idéalement une marge financière pour des petits projets devrait donc être disponible. Ils demandent que le CA de la PFPL puisse fournir des informations complémentaires pour envisager la question lors du prochain Comité de pilotage. F. Gustin relaiera cette demande lors du prochain CA de la PFPL.

Ce point est donc reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité de pilotage du RELIA.

Les autres points initialement prévus à l'ordre du jour de cette réunion (Désignation d'un président : vote, Proposition de la FEDITO : débat) sont également reportés à la prochaine réunion du Comité de pilotage.

- **Ordre du jour de la réunion du Comité de pilotage du RELIA du jeudi 3 mars 2011, de 10h00 à 12h00, au siège de la PFPL :**
 - **Approbation du projet de procès-verbal du 20 janvier 2011 ;**
 - **Plan d'actions : accusé de réception du SPW, mise en œuvre ;**
 - **Organisation de la fonction de coordination – désignation d'un coordinateur : vote**
 - **Désignation d'un président : vote ;**
 - **Proposition de la FEDITO : débat ;**
 - **Divers éventuels.**